

1321_CPAM_ANDREZIEUX



Cahier des clauses techniques particulières Lot 1 – DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - CARRELAGE

DCE 01 du 02/07/2026

DCE

Sommaire

Lot 01 DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - CARRELAGE	2
1.0 –	2
1.1 – Installations de chantier	2
1.1.1 – Installation de chantier	2
1.1.1.1 – Base vie (location)	2
1.1.1.2 – Raccordement au réseau	3
1.1.1.3 – Clôtures de chantier	3
1.1.2 – Remise en état des abords	3
1.2 – Démolitions	3
1.2.1 – Carottages	3
1.3 – Gros oeuvre	4
1.3.1 – Isolation thermique sous chape 8 cm	4
1.3.2 – Chape de rattrapage de niveau 5 cm	4
1.3.3 – Bouchement via la construction d'un mur en parpaing	5
1.3.4 – construction d'un mur en béton coulé	6
1.3.5 – Seuils de menuiseries extérieures	6
1.3.6 – Adaptation d'une couvertine existante	6
1.3.7 – Calfeutrements	6
1.3.8 – Enduit monocouche de ravalement	7
1.4 – Carrelage	7
1.4.1 – Mortier de ragréage et lissage	7
1.4.2 – Carrelage 60 x 60	8
1.4.3 – Faïence murale	8
1.4.4 – Plinthes droites en grès cérame	9
1.4.5 – Profilés de finition	9

Lot 01 | DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - CARRELAGE

1.0 –

1.1 – Installations de chantier

1.1.1 – Installation de chantier

L'entreprise est responsable de l'installation de chantier compris nettoyage.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour la protection des ouvrages existants (ouvrages d'art et murs). Les parements seront protégés contre toute salissure et éclaboussure.

L'entreprise devra considérer toutes les contraintes suivantes :

- chantiers à proximité ou mitoyens ;
- présence de réseaux éventuels ;
- horaires de travaux et nuisances acoustiques suivant les prescriptions du Plan Général de Coordination (PGC) et du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS). Toute dérogation fera l'objet d'une demande écrite ;
- présence d'autres entreprises ou de concessionnaires sur le site : l'entreprise, chargée du présent marché, ne devra pas entraver la bonne marche des travaux des autres chantiers et permettra l'accès ou la traversée du chantier ;
- maintien en parfait état de fonctionnement de l'assainissement des voiries de surfaces provisoires, jusqu'à l'exutoire ;
- présence de bâtiments et d'habitations à proximité immédiate du chantier ;
- droits de voirie.

1.1.1.1 – Base vie (location)

Installation de chantier comprenant l'amenée et le repli d'un bungalow combiné (vestiaires, réfectoire, sanitaires) pour la durée des travaux pour l'ensemble des corps d'état. Implantation de l'installation de chantier sur le trottoir (voirie publique) ou dans la cour.

Présence de tampon EU suivant plan géomètre ou relevé sur place (dans la rue les réseaux sont unitaires).

Prestations comprenant la mise en place de la base-vie, de son raccordement, ainsi qu'un état des lieux avant le démarrage des travaux par un huissier de justice.

L'ensemble base-vie comprendra :

- un bloc réfectoire/salle de réunion pour 20 personnes, avec l'équipement suivant :
 - réfrigérateur,
 - micro-onde,
 - évier avec eau froide et chaude (chauffe-eau électrique),
 - convecteur électrique,
 - points lumineux,
 - tables et chaises.
- un bloc vestiaires, avec l'équipement suivant :
 - convecteur électrique,

- points lumineux,
- 20 casiers fermetures sécurisée au choix (clé, cadenas, code)
- un bloc sanitaire adapté pour 20 personnes de type toilette traditionnelle avec raccordement EU, avec l'équipement suivant :
 - convecteur électrique,
 - points lumineux.

1.1.1.2 – Raccordement au réseau

Le maître d'ouvrage ne fournira gratuitement ni énergie, ni eau sous quelle que forme que ce soit pour les besoins du chantier. L'entreprise prendra toutes les mesures utiles pour assurer l'alimentation du chantier en eau, en électricité, et en téléphone. Ces prestations seront réputées incluses dans les prix.

L'entrepreneur devra le raccordement de la base-vie au concessionnaire, comprenant :

- raccordements électrique sur le coffret de l'électricien ;
- raccordement EF sur le réseau concessionnaire ;
- raccordement EU-EV sur le tampon le plus proche.

1.1.1.3 – Clôtures de chantier

L'entreprise devra sécurisé l'ensemble de la base- vie et des zones de stockage. L'ensemble se fera par des barrières de type panneau rigide. Celles- ci seront parfaitement fixées et contreventées. Avec un portail et une chaîne à cadenas à code.

Le titulaire devra aussi la fourniture et la pose de panneaux pleins en OSB ou en bac acier pour assurer une fermeture provisoire du bâtiment et une protection minimale contre l'air et l'eau tant que les menuiseries extérieures ne seront pas posées.

La prestation comprend la mise en place, l'entretien et leur évacuation du site.

1.1.2 – Remise en état des abords

L'entrepreneur devra prévoir un forfait de remise en état des abords suite aux travaux pour pallier aux éventuelles dégradations occasionnées aux bordures de trottoirs, voies d'accès, espaces verts, panneaux de signalisation...

Prestations complètes comprenant : les descellements, déposes, démolitions, ou évacuations des ouvrages dégradés et leur remplacement à l'identique.

En ce qui concerne les espaces verts endommagés, une reprise des terres sera à prévoir avec une opération de ratissage et de semis de gazon rustique. Par ailleurs, les voiries salies par les accès des véhicules, les travaux de réfection et l'entreposage des matériaux seront nettoyés par tout moyen approprié afin de les rendre au maître d'ouvrage dans leur état initial. Il y a donc lieu de ne pas sous-estimer ces prestations.

Remarque : au vu de la grande proximité avec la voirie, l'entrepreneur peut prévoir la dépose et la repose des équipements gênants. Dans tous les cas, l'entrepreneur devra reprendre l'ensemble des dégradations occasionnées sur l'ensemble des abords (routes, canalisations, signalisations, constructions voisines...)

1.2 – Démolitions

1.2.1 – Carottages

L'entrepreneur devra la réalisation de carottages et réservation, dans les planchers, les murs extérieurs et/ou de refends,

nécessaires au passage des réseaux CTA, EU/EV, de chauffage et électriques.

Si la création de chevêtres s'avérait nécessaire, cette prestation (qui fera l'objet d'une note de calcul soumise à l'approbation

du Bureau de Contrôle et du maître d'œuvre) serait due.

Compris toutes sujétions de découpes, d'adaptations, de protections, d'étanchéité, de calfeutrement et d'évacuation en

décharges agréées. Le tout pour un parfait achèvement.

1.3 – Gros oeuvre

1.3.1 – Isolation thermique sous chape 8 cm

Isolation thermique en panneaux en polystyrène expansé sous chape d'épaisseur 80mm. L'entrepreneur devra une sous-couche de pare-vapeur.

Les principales caractéristiques des isolants thermiques sont :

- résistance thermique : la certification ACERMI atteste de la valeur de la résistance thermique des isolants. La valeur de la résistance thermique peut être déterminée selon le DTU Règles Th-K, elle devra impérativement être supérieure à $2.60 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$;
- réaction au feu M et pouvoir calorifique supérieur PCS ;
- propriétés mécaniques, comportement à l'eau, perméance à la vapeur d'eau. La certification ACERMI atteste des niveaux I.S.O.L.E. pour des températures supérieures à l'ambiance. Les panneaux isolants sont rigides ou semi-rigides .

Le module d'élasticité de service en compression des isolants E_s (MPa) est pris égal à :
 $E_s = 3,6 \text{ Rcs/ds}$

Avec :

- Rcs : résistance de service en compression (MPa) de l'isolant ;
- ds : déformation de service (%) de l'isolant (moyenne de ds max et ds min) ;
- Rcs et ds étant définis selon l' [Annexe A](#) du DTU 45.1 et l'épaisseur « e » de l'isolant devra respecter : $e \text{ (m)} \leq E_s/50$.

Aucun isolant ne doit se déformer de plus de 2 % ($ds \leq 2 \%$) ni avoir un module E_s inférieur à 2,1 MPa. En plus de cette condition, l'isolation thermique du sol doit être conçue pour que le tassement du sol fini sous charge soit inférieur ou égal à 4 mm.

1.3.2 – Chape de rattrapage de niveau 5 cm

L'entrepreneur devra, dans l'ensemble des locaux mettre en place :

- Des bandes désolidarisantes en périphérie des toutes les zones
- D'une chape flottante humide d'une épaisseur de 50mm environ, non structurelle, à base de liants hydrauliques.

L'épaisseur du complexe devra permettre de rattraper le niveau de la zone reprographie Le complexe total devra être capable de supporter des charges pouvant aller jusqu'à 500kg/m² en charges d'exploitation en complément des charges permanentes. L'entrepreneur devra respecter les préconisations de l'avis technique du fabricant ainsi que les règles du DTU 26.2 relatif aux chapes et dalles à base de liants hydrauliques. L'avis technique de la chape devra être en cours de validité. Les tolérances acceptées sont les suivantes au niveau des flèches :

- 5 mm sous la règle de 2m
- 2 mm sous la règle de 20cm

Compris toutes finitions avec découpe des bandes désolidarisantes en périphérie une fois la chape coulée.

Une forme de pente en pointe de diamant sera à créer au droit des futurs siphons de sol.

Prestation à réaliser au besoin, en fonction de la reconnaissance sur place par l'entrepreneur.

1.3.3 – Bouchement via la construction d'un mur en parpaing

Localisation : mur gauche

Réalisation de mur de maçonnerie en bloc de béton.

Blocs béton répondant aux normes et titulaires de la marque « NF ».

Compris tous blocs accessoires pour réaliser un système de construction complet, notamment :

- bloc de coupe ;
- bloc d'angle ;
- bloc d'about de plancher ou planelle ou bloc en L selon le cas ;
- bloc à feuillure ;
- bloc d'about ;
- bloc multifonctions ;
- bloc comportant un vide pour un chaînage vertical ;
- bloc linteau de hauteur adaptée pour un linteau ou un chaînage horizontal ;
- montage avec joints au mortier à maçonner de 10 à 15 mm épaisseur avec adjuvants si nécessaire, pour tous les types de blocs sauf ceux à joints minces ;
- montage avec joints au mortier-colle de 3 à 4 mm épaisseur pour les blocs à joints minces .

Compris toutes sujétions de mise en œuvre. Classes de résistance :

- blocs en béton de granulats courants :
 - blocs creux : B60

Maçonnerie de blocs standards en béton de granulats courants - Blocs creux

Épaisseur : 20 cm - Blocs de 20 x 20 ou 25 x 50 cm - 2 rangées d'alvéoles

Utilisation :

- façades ;
- refends ;
- fermeture de baie

1.3.4 – construction d'un mur en béton coulé

Localisation : façade avant

Ouvrages de structures en béton armé compris coffrages et armatures

- Béton de gravillons pour béton armé ;
- dosage agrégats et ciment selon études techniques .
- granulométrie, plasticité et mode de serrage voulus pour obtenir les résistances exigées ;
- coffrages de tous types, en bois ou panneaux métalliques avec tous étais, supports et tous ouvrages nécessaires au maintien et au serrage ;
- coffrages et étalements de rigidité suffisante pour résister sans déformations ni tassements aux sollicitations de toute nature qu'ils seront amenés à subir pendant l'exécution des travaux ;
- toutes façons et toutes réservations demandées, et toutes feuillures, larmiers, etc. ;
- pour parement ordinaire ;
- armatures pour tous les ouvrages, avec toutes coupes, façonnages, recouvrements, ligatures et déchets ;
- mise en œuvre et calages pour obtenir les épaisseurs d'enrobage voulus avec toutes sujétions de maintien lors du coulage et du serrage ;
- nature des aciers et diamètres déterminés par les études techniques ;
- après décoffrage, exécution de tous travaux de ragréage et de finitions selon le [NF DTU 21](#) , en fonction du type de parement exigé .

1.3.5 – Seuils de menuiseries extérieures

Localisation : façade avant et arrière

Seuils de porte coulés en place ou préfabriqués en béton au dosage de 300 kg de ciment, et agrégats de granulométrie

appropriée. Dessus penté avec arête arrondi sur le nez, avec chape ciment lissée incorporée au coulage. Avec tous

coffrages nécessaires pour parement ordinaire pour recevoir enduit ou autre.

Hauteur du seuil fini :

- ≤ 2 cm

Seuil ordinaire penté

Sur mur d'épaisseur : 0,50 m.

1.3.6 – Adaptation d'une couvertine existante

Localisation : façade arrière

Adaptation de couvertines en tôle d'aluminium, avec raccords d'angles, embouts d'extrémités et supports de fixation adaptés. Y compris visserie en acier inoxydable, accessoires et toutes sujétions pour étanchéité et tenue dans le temps parfaites.

1.3.7 – Calfeutrements

Le présent titulaire du lot devra le rebouchage des trémies, des carottages, des baies, des percements.

Compris toutes sujétions d'exécution et de finition pour un parfait achèvement.

1.3.8 – Enduit monocouche de ravalement

Enduit monocouche en produit prêt à l'emploi

Préparation du support :

- nettoyage par brossage à la brosse métallique ou à l'air comprimé pour éliminer souillures, projections ou autres pouvant nuire à la bonne adhérence de l'enduit ;
- dans le cas de support trop lisse, exécution d'un piquage ;
- humidification du support profondément par arrosages répétés
- préparation de support avec sous enduit;
- profilés sur tous les angles saillants, calfeutrements autour des menuiseries, au droit des joints de dilatation,
- grillage métallique sur jonctions BA et maçonnerie, fixations mécaniques, protégé contre la corrosion par un traitement conformément aux normes NF A 91-131 et 91-102, ou treillis toile de verre à mailles
- protection des tranches d'enduits supérieures par profilés métalliques ou couvertines si nécessaires,
- traitement des retours tableaux et sous faces linteaux,
- mise en place de baguettes spéciales sur les arêtes en tableaux et voussures ainsi qu'entre chaque changement de teinte d'enduit,

Exécution de l'enduit monocouche :

- enduit en produit prêt à l'emploi, de type et nature fonction de l'aspect de parement voulu .
- surépaisseur, polychromie éventuelles suivant plans de l'architecte.

Compris façon de toutes arêtes et cueillies. Épaisseurs, mise en œuvre, finitions, etc. conformes aux prescriptions du fabricant et de l'Avis Technique. Teintes au choix du maître d'œuvre dans la gamme existante. Type de produit à employer à définir par l'entrepreneur et le maître d'œuvre selon la finition du parement voulu. Finition du parement :

Enduit taloché

- Finition : normal :

1.4 – Carrelage

1.4.1 – Mortier de ragréage et lissage

Préparation du support

Ragréage

Dans le cas où la planéité du support est au-delà des tolérances de planéité définies par les DTU, l'entrepreneur aura à réaliser le ragréage nécessaire avec un produit adapté compatible. Le maître d'œuvre portera le coût de ce ragréage au compte de l'entrepreneur ayant réalisé le support.

Préparation du support en pose collée

Ponçage ou grenaillage

Dans le cas de béton autoplaçant (BAP) ou de béton ayant reçu un produit de cure, le grenaillage, sablage ou ponçage abrasif sera préalablement effectué avant la pose de l'élément de revêtement.

1.4.2 – Carrelage 60 x 60

Localisation : suivant plans de revêtements

Fourniture et pose de revêtements de sol en grès cérame.

Pose du revêtement par collage avec un produit adhésif adapté. Joints en produit « tout prêt » adapté.

Carrelage en grès cérame (absorption d'eau inférieur à 0,5 %), avec les caractéristiques suivantes :

- Format : 60 x 60 cm ;
- Forme carrée ,
- Épaisseur > 8 mm,
- Finition de surface lisse ,
- Bords rectifié ,
- Coloris : au choix du maître d'œuvre,
- Classement UPEC : U4 P3 E2 C2,
- Résistance à la glissance :
 - norme NF PC20
- Joints hydrofuges.

1.4.3 – Faïence murale

Localisation : suivant plans de revêtements

Fourniture et pose de carreaux de faïence en grès cérame avec produit adhésif conforme aux prescriptions du fabricant :

- Premier choix ;

- Format : 20 x 20 cm ;
- Forme : carrée ,
- Épaisseur : 6. mm
- Finition de surface : lisse ,
- Bords : naturel ,
- Effet : Au choix dans la gamme du fabricant proposé
- Coloris : Au choix de la maîtrise d'oeuvre
- Inclus les profilés d'angle en PVC intégrés sous carreaux de faïence pour protection des angles

Listels ou calepinages en carrelage faïence de couleur, lisses unis

Majoration sur revêtements faïence pour :

- fourniture et pose de listels ou de calepinage aléatoire en faïence, de type lisse uni ;
- pose collée au mortier-colle ;
- coloris : Au choix de la maîtrise d'oeuvre

Un lavage à l'eau des carreaux sera à faire après mise en place des joints.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de carreaux à 1 ou 2 bords émaillés (tranches visibles essentiellement), joints de dilatation par joints souples, percements divers et raccords, toutes sujétions de découpes, de joints d'étanchéité le long des rives d'équipements.

1.4.4 – Plinthes droites en grès cérame

Fourniture et pose de plinthes droites en grès. Pose des plinthes par collage avec un produit adhésif adapté. Joints en produit « tout prêt » adapté.

Plinthes en grès émaillé

- Pose collée avec joints et adhésif adaptés :
 - pose collée, droite à bord rond ,
- Format : hauteur 10 cm , épaisseur 3mm

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, d'angles rentrants et saillants.

1.4.5 – Profilés de finition

Il est dû tous les profilés techniques :

- de sol : de transition, de seuils compensés, de fractionnement, de dilatation et de finition.
- muraux : de transition, d'angle, de fractionnement, de dilatation et de finition.

Coloris et nature des matériaux au choix de l'architecte.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, de découpes, de fixations mécaniques ou de collage, de raccords avec les autres éléments de finitions.